

**LETTRE DES AMIS n° 148****\* DATES À RETENIR**

**Cours de paléographie.** Pour des raisons indépendantes de notre volonté le cours de paléographie du **samedi 6 décembre prochain** qui devait être animé par Mlle Christine Langé **est annulé.**

**Samedi 13 décembre** prochain : visite commentée de l'exposition "**Visages du Grand Siècle**" présentée au Musée des Augustins.

Rendez-vous à **10 heures précises** devant le **Musée des Augustins** 21, rue de Metz à Toulouse.

**\* REMERCIEMENTS**

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient bien vivement Mme **Josiane Séguéla**, responsable du Service Educatif des Archives Municipales de Toulouse et Mme **Jacqueline Francillard**, membre de l'Association de graphologie Midi-Pyrénées qui ont présenté, à l'intention des amis, le samedi 25 octobre dernier, la remarquable exposition qu'elles ont réalisée : "**Toulouse : regard sur huit siècles d'écritures**", aux Archives Municipales de Toulouse.

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne

**\* POUR INFORMATION**

**1) Anciennes et anciens élèves de Berthelot (Ecole Primaire Supérieure, Collège, Lycée)**

L'amicale des anciens élèves vous propose de rejoindre votre Association : à réception de votre cotisation de 100 F vous recevrez :

- l'annuaire 1997 dans lequel vous aurez le plaisir de retrouver vos compagnes et compagnons d'études,
- une fiche individuelle à nous retourner pour préparer la prochaine édition de **l'Annuaire de Berthelot**.

Association des anciens élèves de Berthelot  
59, rue Achille Viadieu - 31400 Toulouse

## **2) Saint-Alban à "l'Ecole de l'Europe"**

Le **Comité de Jumelage de Saint-Alban** (tél. 05.61.70.09.58) vous invite à la 7<sup>e</sup> session de "l'Ecole de l'Europe" qui se déroulera au cours du mois de novembre au **Centre culturel de Saint-Alban**. Thème abordé : "Les Pays et Régions d'Europe face aux problèmes de l'Emploi".

Principaux points développés :

Vendredi 14 à 20 h 45 : Une vieille maladie : la précarité de l'emploi.

Mardi 18 à 20 h 45 : Adéquation et adaptations entre offres et demandes d'emploi.

Vendredi 21 à 20 h 45 : La mutation de la filière textile et l'emploi.

Mardi 25 à 20 h 45 : Les nouvelles technologies.

Samedi 29 à 17 h 30 : Le Conseil Européen pour l'emploi : où en est-on ?

La Vénétie : région européenne de plein emploi.

à 20 h 30 : Dîner-débat.

## **3) Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond et les Amis du Musée Saint-Raymond :**

- **jeudi 27 novembre, à 17 h 30** : "Le Tholos de Delphes".

Intervenant : **Jean-François Bommelaer**, Professeur à l'Université de Strasbourg.

- **samedi 29 novembre, à 16 heures** : "Dieux, déesses et demi-dieux sur les mosaïques des Musées tunisiens".

Intervenant : **Jacques Pierron**, Président de l'Association du Musée Saint-Raymond.

- **jeudi 11 décembre, à 17 h 30** : "Chimtu : le site archéologique et le complexe muséographique".

Intervenant : **Mustapha Khanoussi**, chef du département des monuments et sites antiques à l'Institut National du Patrimoine de Tunisie.

Toutes ces conférences sont données dans le cadre de la **Salle du Sénéchal** 17, rue de Rémusat à Toulouse.

---

## \* COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 1997

Le Conseil d'Administration de notre Association réuni le jeudi 16 octobre dernier, à 17 h 30, aux Archives départementales, sous la Présidence de Mme **Bernadette Suau**, Conservateur général du Patrimoine, Directeur du Service des Archives de la Haute-Garonne, a **élu le bureau suivant** :

Président : Gilbert FLOUTARD

Vice-Présidents : Jean-Paul ESCALETES, Louis LATOUR

Secrétaire général : Marc MIGUET

Secrétaires-adjoints : Danielle AUGOYARD, Pierre LAPEYRE

Trésorier : Roger BÉDRUNE

Trésorier-adjoint : Gilbert IMBERT, chargé des Publications de la Série "Mémoires des Pays d'Oc".

### - Activités de l'Association en 1997-98

Un certain nombre de dates ont été fixées. Elles concernent :

1) les **deux premiers cours de paléographie** : Mme **Douillard** animera le cours du samedi 15 novembre prochain, Mlle **Langé** animera celui du 6 décembre prochain.

#### 2) Visites d'expositions ou de Musées :

Samedi 15 novembre après-midi visite de l'Exposition "**Dentelles anciennes et contemporaines**" sous la conduite de notre amie Mme **Genevière Moulin**, à l'Espace Bonnefoy.

Samedi 13 décembre : "**Visages du Grand Siècle**", au Musée des Augustins.

Samedi 10 janvier ou 17 janvier : visite du "**Musée d'Histoire de la Médecine**", à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques ainsi que de la Salle des Pèlerins, de la Chapelle et de la Salle des Colonnes (St-Lazare).

Des contacts seront pris avec le Conservateur du Musée **Georges Labit** afin que nous puissions y être accueillis, un samedi matin au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 98.

3) **Les Conférences de M. Pierre Gérard** se dérouleront aux Archives départementales les 14 et 21 mars prochains. Il abordera le sujet suivant : "Tolérance et intolérance au Moyen Age".

4) Mme **Janine Garrisson**, Professeur émérite à l'Université de Toulouse-Le Mirail, éminente spécialiste de l'histoire du protestantisme dans le Midi de la France, nous a promis d'animer dans le courant du mois de mai prochain, **un dîner-débat à**

**Montauban, portant sur "l'Edit de Nantes"<sup>(1)</sup>.** Une première réunion doit avoir lieu à la Mairie de Montauban, le jeudi 5 novembre prochain afin de mettre au point les conditions dans lesquelles pourra se dérouler le dîner-débat.

**5) La sortie de fin d'année** devrait se dérouler le samedi 13 juin prochain à Castres et à Ferrières dans la Montagne Noire.

Au Musée Goya où doit se tenir une grande exposition concernant le Protestantisme dans le Midi de la France avec notamment des documents provenant de la Chambre de l'Edit<sup>(2)</sup> déposés aux Archives de la Haute-Garonne, nous devrions être accueillis par M. **Jean-Louis Augé**, Conservateur du Musée Goya et par notre ami **François Laval** qui participe activement à l'organisation de l'Exposition.

Mais, bien entendu, des précisions vous seront apportées, le moment venu, concernant cette sortie.

## **6) Publications de la série "Mémoires des Pays d'Oc"**

**Gilbert Imbert** nous indique la sortie imminente du n° 2 de la série "Eglises et Chapelles de la Haute-Garonne" consacré aux "*Eglises et chapelles du canton de Muret*". L'ouvrage a été entièrement rédigé par M. **Jean Coppolani**.

Par ailleurs, les travaux préliminaires à l'édition du "*Cartulaire de Saint-Sernin*" de M. **Pierre** et Mme **Thérèse Gérard** sont commencés. Il s'agit d'une entreprise fort importante dans la mesure où elle comporte une introduction générale suivie de l'ensemble des textes du cartulaire présentés, transcrits et analysés le tout accompagné de trois précieux index, concernant les noms de lieux, de personnes et de matières. L'ouvrage terminé comportera sans doute 2 tomes peut-être même 3.

En attendant la sortie de cet important ouvrage, des contacts seront pris avec notre ami, **Roger Armengaud** qui vient de rédiger une **histoire du quartier d'Empalot** pour voir dans quelle mesure celle-ci pourrait être éditée par notre association.

## **- Questions diverses**

**1)** Un des buts essentiels de notre Association est (je cite) : "de travailler à la sauvegarde et à la mise en valeur des documents d'archives" (art. 2 de nos statuts).

Dans cette perspective, le Conseil d'Administration, tenant compte des directives de l'Assemblée générale du 4 octobre dernier, décide, à la demande de **Mme Suau et de ses collaboratrices**, de **rémunérer pendant deux mois** une étudiante qui classera les **Archives des chanoinesses de Saint-Sernin et les Archives des Jacobins**.

---

(1) A ce sujet signalons que Mme Janine Garrisson vient de publier une édition commentée et annotée de "l'Edit de Nantes" aux Editions J. et D. à Biarritz.

Voici la référence de l'ouvrage : Janine Garrisson, *L'Edit de Nantes*, Atlantica, sept. 1997.

(2) Au sujet de la Chambre de l'Edit, voir dans cette lettre l'article rédigé en 1984 par Isabelle Maurin, Conservateur d'Archives stagiaire.

2) Notre ami **Christian Humbert** qui a eu la gentillesse de nous céder **un site sur Internet** sur lequel il donne régulièrement des informations concernant la vie de notre Association (Activités, présentation des publications...) nous informe des immenses possibilités offertes aux "chercheurs" par les techniques nouvelles. Les propositions qu'il nous fait sont tout à fait séduisantes et méritent notre attention. Il reste, à tout moment, à notre disposition pour les étudier.

3) Le C.A. envisage ensuite la **constitution d'un fichier des "chercheurs"** effectuant des recherches sur des communes du département de la Haute-Garonne ou des départements de Midi-Pyrénées ou s'intéressant à des sujets précis concernant l'histoire de notre région.

Quelques exemples :

"L'enseignement sous la Monarchie de Juillet dans le département de la Haute-Garonne".

"L'impact démographique de la guerre de 1914-18 dans une commune".

"Une "saison lyrique" au Capitole il y a 100 ans"

... etc...

Avec **l'autorisation des chercheurs** nous pourrions communiquer leurs coordonnées à ceux qui nous contactent pour effectuer, pour la première fois, une recherche.

Vous trouverez ci-dessous un projet de fiche en double exemplaire (1 pour les A.D. l'autre pour l'Association). Faites-nous part, bien sûr, de vos remarques et suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président : **Gilbert Floutard**

## \* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

**Commingeois, vous avez la parole !**

### **D'Aubusson à Saint-Gaudens**

C'est en 1930 que Louis Lacroq, avocat au barreau de la Creuse, Président de la Société d'Archéologie du Limousin, est venu, à l'occasion d'un congrès archéologique de France à Toulouse, examiner et authentifier les tapisseries qui ornaient la Collégiale de Saint-Gaudens.

Au terme de son travail de spécialiste, il a confié ses conclusions à la *Revue du Comminges*, en soulignant que deux personnes lui ont apporté une aide matérielle : M.

Paul Contat, son compatriote<sup>(1)</sup>, et M. Alexandre Abadie, libraire dans la cité, homme cultivé, membre de la Société des Etudes du Comminges.

Sur les tapisseries, Louis Lacrocq donne, dans une note savante, des informations en tous points passionnantes.

En raison non seulement de leur facture, mais parce qu'il a trouvé sur l'une d'elles la signature du tapissier, il affirme que les trois pièces ont été fabriquées dans un atelier d'Aubusson, en même temps, et qu'elles constituent un ensemble.

Il décrit minutieusement les deux panneaux disparus de la Collégiale en 1989, ce qui rend très précieux le tableau qu'il en fait et que nous schématisons :

- Pour le "*Triomphe de la Foi*", le thème est illustré par une femme symbolisant la Foi (ou de l'église ou du Saint-Sacrement). Elle est vêtue d'un riche manteau, assise sur un char de triomphe traîné par trois chevaux. Elle tient un ciboire, sa tête est surmontée d'un diadème porté par un angelot. Devant l'attelage, un ange élève un dais surmonté de plumets. Autour du char se trouvent plusieurs personnages. A l'arrière, deux hommes dont l'un, attaché par des cordes regarde vers le ciel.

L. Lacrocq reconnaît là deux infidèles.

Dans le ciel se détachent deux anges ; l'un sonne de la trompette, le second tient d'une main une couronne, de l'autre une palme. Un oiseau serait la colombe divine.

Le décor est composé d'arbres, sur les côtés, et de fleurettes au sol.

Les dimensions de la pièce sont données : hauteur, 4 m environ - largeur : 7,25 m.

La bordure utilise feuilles d'acanthé et fleurs stylisées (largeur : 30 cm), avec lisière bleue.

- Pour le "*Martyre de saint Gaudens*" : le petit pâtre apparaît dans un cadre de verdure, les tours et clochers d'une ville occupant au loin l'arrière-plan.

Le Berger est agenouillé, le bourreau tient son épée au-dessus de lui et va le décapiter. Dans le coin droit de la tapisserie, se trouvent deux femmes.

L'une d'elles, Quitterie, est la mère, venue assister au martyre de son enfant. De l'autre côté, est représenté le groupe des persécuteurs, avec son chef à cheval.

Les dimensions de la pièce : - hauteur : 3,20 m  
- largeur : 7,20 m

La bordure est identique à l'autre, la lisière bleue coupée de loin en loin.

Sur ce panneau minutieusement observé, Louis Lacrocq a découvert, en bas, à droite, en capitales jaunes sur fond bleu, la signature du tapissier : MRD GUILLAUMICHON, les lettres MRD étant l'abréviation usuelle de Manufacture Royale d'Aubusson.

Il indique que la provenance aubussonnaise des pièces de Saint-Gaudens avait déjà été relevées dans *Essai de catalogue des anciennes tapisseries d'Aubusson et Felletin* (1894) par son auteur Cyprien Peyrathon, mais ce dernier ne les avait jamais vues et n'en avait parlé que de façon très sommaire, commettant même quelques erreurs.

(1) M. Contat : il habitait avenue de Toulouse à Saint-Gaudens et appartenait à la famille Mapateaud bien connue à Limoges pour ses brasseries.

Ainsi, Louis Lacrocq a bien authentifié de façon certaine l'origine des ornements muraux de la Collégiale.

Son article affirme ensuite qu'ils ont été fabriqués au XVIIIème siècle, probablement dans la seconde moitié.

Les recherches auxquelles il s'est livré lui ont fait découvrir que le nom de Guillaumichon est celui d'une famille d'Aubusson dont plusieurs ouvriers tapissiers étaient issus, et qu'il était orthographié de différentes façons : Guillaumichon, Guillomichon, Guilhaumichon.

- Comment identifier avec exactitude le réalisateur ?

Louis Lacrocq ajoute que, outre les prénoms mentionnés dans deux bulletins de la Société archéologique du Limousin (1894-1902), il a trouvé dans les registres paroissiaux de la ville d'Aubusson :

- Joseph Guillomichau - 1716-1788
- François - né en 1747 - François, frère du précédent, né en 1759
- Léonard, né en 1755

En l'absence de prénom ou d'initiale complétant la signature, le chercheur n'a pu se prononcer.

En ce qui concerne le "Martyre de saint Gaudens", l'historien émet l'hypothèse que la scène représentée, en raison de son caractère local, a pu être inspirée d'un artiste du pays.

Etant établi que les tapissiers d'Aubusson parcouraient la France, et même l'Europe, à la recherche de clients, il estime qu'il a pu en être ainsi à Saint-Gaudens, proche de la région toulousaine qu'ils fréquentaient.

Des modèles étaient présentés, des contrats signés devant notaire pour officialiser le marché, le document faisant mention des sujets choisis et des dimensions de la pièce, qui était même parfois exécutée sur place, si le métier avait été emporté.

Des tapisseries de la Collégiale étaient de "basse lisse". L. Lacrocq, dans sa note, fournit une explication technique :

- "Le métier de basse lisse inverse le dessin que reproduit la tapisserie, mettant à gauche sur celle-ci ce qui est à droite sur le dessin".

C'est ainsi que, sur le "Triomphe de la Foi", les objets sont tenus de la main gauche par l'ange levant le dais, la femme portant un glaive, et sur le "Martyre de saint Gaudens", par le joueur de trompette;

Les anciens tapissiers ignoraient qu'il suffisait d'une inversion préalable du carton pour éviter cette anomalie.

L'expert ne manque pas de formuler un jugement sur la valeur artistique des trois œuvres examinées. (Il y en avait une troisième, "La Transfiguration", moins belle, aux coloris plus effacés, qui n'a pas été "emportée en 1989) :  
"Travail soigné, habile, de meilleure production marchoise". Il conclut qu'elles sont, pour l'église, une "décoration somptueuse"... en 1930.

Cinq ans plus tard, en spécialiste des plus avertis, il présenta une exposition organisée au Musée des Arts Décoratifs à Paris : "Cinq siècles de tapisseries d'Aubusson".

### **Aubusson : six siècles de tapisseries**

La destruction presque totale des archives du Comité de la Marche pendant les guerres de religion ne permet pas de savoir exactement à quelle époque s'est établie cette industrie dans la petite cité.

On pense qu'elle trouve ses origines dans la transplantation des tapissiers flamands dans la province qui, au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, appartient à Louis 1<sup>er</sup> de Bourbon époux de Marie de Hainaut.

L'excellence des eaux de la Creuse qui convenaient parfaitement pour l'opération délicate de la teinture des laines permet aussi d'expliquer l'essor des ateliers de tissage.

Les œuvres du XIV<sup>ème</sup> siècle n'ont malheureusement pas été conservées. Les plus anciennes parvenues jusqu'à nous ont été fabriquées au XVI<sup>ème</sup> siècle.

En 1601, sous Henri IV, une ordonnance favorable aux tapisseries marchaises est prise.

En 1665, Colbert donne à la production privée d'Aubusson, par des lettres patentes, le titre de : "Manufacture Royale d'Aubusson" dont MRD est une abréviation usuelle.

Il promet la création d'une école de la tapisserie qui voit le jour en 1732 sous la direction de J.-J. Dumont, peintre et dessinateur de sa Majesté pour les Manufactures d'Aubusson, alors que les ateliers de la ville manquaient de modèles originaux.

En 1791, la Constitution supprime, par décret, la Manufacture Royale d'Aubusson.

C'est donc pendant la grande époque que fut le XVIII<sup>ème</sup> siècle à Aubusson que les pièces de Saint-Gaudens ont été fabriquées.

A Aubusson, l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs (E.N.A.D.) créée en 1869 sous le nom d'Ecole des Arts, transformée en 1884, spécialisée dans l'art de la tapisserie, est de haute renommée et continue à former ouvriers et maîtres lissiers, pour maintenir une tradition séculaire et prestigieuse.

#### **Sources :**

Antenne des Archives départementales de la Haute-Garonne à Saint-Gaudens : BF 174 - 1930. 4<sup>ème</sup> trimestre.

---

LACROCQ L., Président de la Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse - Article de la *Revue de Comminges* - 1930.

DAYRAS Maurice, Avocat, Président fondateur des Amis d'Aubusson - article publié dans l'ouvrage *La Creuse*, édité sous le patronage du Conseil général, 1962.

### **Petit lexique de la tapisserie :**

- carton : dessin et coloris servant de modèle à la réalisation. On a découvert que le carton du "Triomphe de la Foi" est de Rubens.

- chaîne : ensemble des fils de coton ou de laine fortement tendus.

- trame : fils de laine enroulés sur de petites navettes ou flûtes. A l'issue de travail, seule la trame reste visible.

- Lisses : bouclettes de coton permettant l'ouverture des fils de la chaîne et le passage des flûtes.

- Lissiers : ouvriers tapissiers.

- Métier de basse lisse : chaîne placée horizontalement.

- Métier de haute lisse : chaîne placée de façon verticale, permet de travailler au point noué ou point savonnerie.

**Marie-Louise GUILLAUMIN**

"Triomphe de la foi et Martyre de saint Gaudens" avaient été acquises par la ville de Saint-Gaudens en 1725, restaurées en 1981, dérobées à l'église collégiale où elles étaient exposées, en décembre 1989, repérées sur un catalogue de vente de Sotheby's à New-York en 1995, par une jeune documentaliste du musée d'Aubusson, interceptées par le F.B.I. et l'office central de lutte et de répression du trafic des biens culturels et enfin, restituées à la collégiale ce mois de septembre 1997.

Ayant cru les perdre, les commingeois y sont d'autant plus attachés.

**Marie-France PUYSSÉGUR-MORA**  
Chargée de l'Antenne du Comminges

### **\* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 115**

Existe-t-il un ouvrage permettant d'identifier facilement les statues ou représentations des saints se trouvant dans les églises (fresques, peintures, vitraux...) à partir de certains de leurs "attributs" ?

installées sur la frontière pyrénéenne et à Saragosse. L'intérêt politique de la charge pour vice-rois et monarchie était que le capitaine général était considéré comme n'étant pas soumis à l'observation des fors du royaume en général, malgré l'existence du for particulier *Du capitaine de guerre* qu'il était tenu de respecter, et pouvait donc faire ce dont le vice-roi était légalement empêché.

L'utilisation politique de la charge de capitaine général par la monarchie porta essentiellement sur l'interdiction du commerce entre l'Aragon et la France (alors que normalement les fors du royaume garantissent le libre-échange), et sur la saisie des biens des Français dans le royaume lors des périodes de guerre franco-espagnole. Elle motiva tout au long des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles une opposition (*pleito*) de la part des autorités du royaume (cour du *Justicia* d'Aragon, députés, villes), contre la juridiction militaire du capitaine général et les interdictions du commerce et saisies des biens des Français, en réclamant le respect du for *Du capitaine de guerre*. Cette opposition nous permet donc de mesurer la force respective du pouvoir royal et du pouvoir des fors. L'évolution du *pleito*, illustrant celle des relations entre roi et royaume, montre que le passage du radicalisme des positions à la collaboration mutuelle n'exclua jamais un particularisme aragonais qui s'exprimait à travers l'impossibilité d'interdire le commerce avec la France et le rôle croissant du gouverneur par rapport au vice-roi - capitaine général.

Christine LANGÉ

## \* HISTORIQUE ET INTÉRÊT DU FONDS DE LA CHAMBRE DE L'ÉDIT DE CASTRES

A la suite des troubles nés de la propagation de la Réforme dans le royaume de France, apparurent des modifications dans l'organisation judiciaire. Les parlements demeurèrent fidèles à la foi catholique et particulièrement à Toulouse. En 1562, le Parlement de Toulouse interdit 30 de ses membres suspects d'hérésie. En mai de la même année, après des incidents sanglants, les Toulousains chassèrent les protestants de la ville. De même qu'il autorisait en 1562 une association préfigurant la Ligue, le Parlement de Toulouse, soutient en 1568, à la suite de la paix de Longjumeau, une croisade contre ceux de la nouvelle religion. En 1562, des lettres du roi attribuèrent au Sénéchal la connaissance des délits et des crimes des huguenots, mais les troubles ne cessant pas, les réformés du Languedoc établirent dans la ville de Castres une cour souveraine de justice formée des magistrats chassés du Parlement. Cette cour siégea jusqu'en 1570 et à nouveau de 1575 à la paix de Monsieur<sup>(1)</sup>. Les réformés ne cessèrent de demander l'établissement de cours aptes à les juger et siégeant dans des "villes paisibles et non suspectes". C'est ce qu'ils firent lors de leurs assemblées politiques, à Montauban (août 1574) et à Nîmes (décembre 1574 et février 1575).

L'édit de pacification de mai 1576 faisant suite à la paix de Monsieur établit dans tout le royaume des chambres souveraines dont les magistrats appartiendraient aux deux confessions. Ils devaient juger les procès au civil et au criminel dans lesquels une des parties était réformée. Dans le ressort du Parlement de Toulouse, cette chambre devait

---

(1) La paix de Monsieur dite paix de Beaulieu est conclue sous la médiation du duc d'Alençon, frère d'Henri III, en mai 1576, entre catholiques et protestants. Les protestants obtiennent le libre exercice de leur culte sauf à Paris et la réhabilitation de Coligny. Elle amena par réaction la formation de la Ligue.

être établie à Montpellier, puis à Revel. Elle fut établie à l'Isle d'Albigeois par les conférences de Nérac (février 1579). Elle y siégea jusqu'en août 1580, puis de mai 1583 à juillet 1585.

Henri IV la rétablit à Castres par une déclaration donnée à Mantes le 28 janvier 1594. Elle y tint sa première séance le 27 avril 1595. L'édit de Nantes confirma sa présence dans cette ville où elle siégea jusqu'en 1621. Les réformés du Languedoc avec à leur tête le duc de Rohan choisirent la ville de Castres comme place, centre de leurs opérations. La Chambre fut donc dissoute du fait du départ des magistrats catholiques. La paix revenue, le roi Louis XIII, par lettres patentes du 20 mai 1623, ordonna le transfert de la Chambre à Béziers, ce qui mécontenta le Parlement de Toulouse qui ne se soumit qu'en septembre 1623. En janvier 1629, le code Michau, dans son article 102, réunit la Chambre de l'Edit de Languedoc au Parlement de Toulouse mais au mois de juillet de la même année, l'édit de grâce de Nîmes la rétablit dans la ville de Castres "après que les fortifications d'icelle auront été entièrement démolies et rasées".

La Chambre siégea à Puylaurens d'après les lettres patentes du 7 septembre 1629, à Revel en 1630, puis à Saint-Félix-de-Caraman en 1631 et 1632. En mars 1632, le retour de la Chambre à Castres est chose faite. Elle devait y demeurer jusqu'en 1671.

La politique du roi Louis XIV vis à vis des protestants fut constituée de mesures de plus en plus restrictives jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. Pour ce qui est de la Chambre de l'Edit, elle fut supprimée par arrêt du Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 1662. Elle continua cependant d'exister, mais en perdant la connaissance des affaires dites "d'Etat", des cas particuliers, des affaires de police, des transgressions des fêtes de l'Eglise catholique commises par des réformés, des affaires de lèse-majesté humaine et divine, des affaires de communautés, des affaires touchant les nouveaux convertis... En outre, un édit de translation envoya la Chambre à Castelnaudary, ville catholique où elle siégea dès janvier 1671. Elle fut définitivement supprimée par l'édit de juillet 1679. Les officiers protestants furent incorporés au sein du Parlement de Toulouse en prenant rang au lieu et place du jour de leur réception. Ils purent exercer leurs charges jusqu'à l'arrêt du Conseil du 29 juin 1685 qui leur donnait trois mois pour se convertir ou se démettre.

Dès sa création la Chambre fut mi-partie et fut la seule à mériter ce nom. Le personnel catholique, égal en nombre au personnel réformé, était fourni par le Parlement de Toulouse. Les magistrats, choisis par le premier président, étaient commis au service de la Chambre par lettres du roi portant commission pour une durée d'un an, puis à partir de 1603 avec un renouvellement d'un an pour certains d'entre eux. Le personnel protestant était "fixe" et ne participait pas au roulement annuel des magistrats venus de Toulouse. Les offices étaient gratuits et le droit de présentation exercé par les assemblées huguenotes jusqu'à l'établissement de la Paulette. Les magistrats réformés recevaient des lettres de commission du roi et subissaient un examen de capacité et de moralité.

La Chambre de l'Edit de Languedoc connaissait les procès pour tout le ressort du Parlement de Toulouse, ressort immense qui comprend les territoires de seize départements languedociens. Elle avait les mêmes attributions que le Parlement de Toulouse. Elle était souveraine sauf arrêt contraire du Conseil. Elle connaissait en appel toutes les causes civiles et criminelles jugées ordinairement par les parlements toutes les fois qu'une des parties principales, garants ou intervenants appartenait à la religion réformée. Les réformés n'étaient pas contraints de choisir cette juridiction pour leur appel mais les juges inférieurs devaient le leur proposer. La Chambre était aussi

---

compétente pour faire des règlements relatifs à sa juridiction. En outre, elle réglait la police dans les villes où elle tenait sa séance et jugeait aussi bien catholiques que protestants "jusqu'à peine corporelle ou amende excédant dix écus".

Les registres de la Chambre de l'Edit du Languedoc sont les seuls conservés parmi ceux des Chambres mi-parties. Ils apportent de nombreux renseignements sur la vie politique troublée des règnes des derniers Valois et des premiers Bourbons. Ils nous renseignent sur l'histoire des protestants languedociens mais aussi sur celle des catholiques car les procès peuvent être entre personnes des deux confessions. L'histoire des familles peut y trouver d'utiles compléments de même que celle des communautés d'habitants et en particulier celle des villes où la Chambre a tenu ses séances.

Répertoire numérique de la sous-série 3 B<sup>(2)</sup> Chambre de l'Edit de Castres, dressé à Toulouse, en 1984, par **Isabelle Maurin**, Conservateur d'Archives stagiaire.

### \* APPEL AUX AMIS

Nous nous adressons à tous nos amis afin qu'ils nous fassent parvenir, si possible, des **articles de 3 à 4 pages** au maximum pour que nous puissions les insérer dans nos futures "**Lettres des Amis**".

Adressez-nous également des textes plus importants (**15 pages manuscrites** au maximum) afin que nous puissions les faire paraître dans notre série "**Petites Bibliothèques**".

Par avance, merci !

**Le Conseil d'Administration**

---

<sup>(2)</sup> A.D. 31 3 B 1 à 3 B 518.

**Michel Henry** de Plaisance nous signale qu'on peut consulter l'ouvrage ci-dessous dont voici la référence :

Gaston Duchet-Suchaux, Michel Pastoureau, *La Bible et les Saints*, Guide iconographique, Flammarion, 1990.

Par ailleurs, **Guillaume de Lavedan** nous indique qu'on peut aussi consulter un ouvrage ancien paru en 1867 réédité en 1981 : Père Charles Cahier, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*.

Qu'ils soient bien vivement remerciés !

### \* EN COMPLÉMENT À L'AVIS DE RECHERCHE n° 115

Les livres, et en particulier les dictionnaires, relatifs aux saints sont relativement nombreux. Parmi les ouvrages les plus récents, nous retiendrons :

*Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique rédigé par les Bénédictins de Ramsgate*. Editions Brepols (Belgique), 1991, 601 pages.

C'est la traduction par Marcel Stroobants de l'ouvrage anglais *The book of saints* de A. et C. Black, 6<sup>e</sup> édition, 1988.

Pour chaque nom, ce dictionnaire donne une courte notice et la date de la fête.  
Exemple :

**Catherine d'Alexandrie** : Anc. 25 nov. Ste, vi., mart.

D'après une légende du IX<sup>e</sup> siècle seulement, cette vierge d'Alexandrie fut martyrisée sous Maximin Daïa. Des reliques, dont on pense qu'elles sont les siennes, reposent depuis mille ans dans le monastère orthodoxe du mont Sinaï. L'art la représente avec l'outil de son supplice, une roue montée de pointes aiguës, ou en discutant avec des philosophes païens. Rien de précis n'est connu sur sa vie. Elle était très populaire au Moyen Age. Culte supprimé en 1969.

Le dictionnaire proprement dit (521 p.) est complété par plusieurs annexes :

- **un calendrier liturgique** (59 p.) qui donne les commémorations correspondant à chaque jour de l'année,

- **la liste des emblèmes** (5 p.) permettant l'identification des saints dans l'iconographie.  
Exemple :

Roue : Cath. d'Alexandrie, 25 nov. ; Willigise, 23 fév.

- **la liste des patrons et intercesseurs** (9 p.). Exemple :

Philosophes : Catherine, 25 nov.

- **un index terminologique** (5 p.),

- et une notice bibliographique (3 p.) avec, en particulier, la liste des principaux dictionnaires de saints.

Louis LATOUR

**\* AVIS DE RECHERCHE n° 116**

Un de nos amis ayant une résidence secondaire située rue **Jacquemin** à **Revel** aimerait savoir qui était **Jacquemin** qui a donné son nom à une rue de la ville ? Qui pourrait le renseigner ?

**\* AVIS DE RECHERCHE n° 117**

Un de nos amis qui effectue une recherche sur les **monuments aux morts de la guerre 1914-1918** aimerait savoir s'il existe **une liste des communes qui ont reçu des objets** provenant du front (généralement des douilles d'obus...) utilisés pour servir à "orner" les monuments.

Si cette liste existe, où peut-on la trouver ?

\*  
\* \*

Certains amis nous ayant demandé des précisions à propos du contenu de la **thèse soutenue par Mlle Christine Langé** (voir lettre n° 147, p. 17) voici les précisions qu'elle a eu la gentillesse de bien vouloir nous communiquer.

**\* POUVOIR ROYAL, POUVOIR FORAL, LA CAPITAINERIE GÉNÉRALE ET LE "PLEITO" DU CAPITAINE DE GUERRE EN ARAGON, XVIe-XVIIe SIÈCLES**

On trouve en Espagne, du Moyen Age au XIXe siècle, divers types de capitaines généraux : les capitaines généraux peuvent être les chefs d'une armée réunie ponctuellement, chefs d'une arme (artillerie, armada), ou chefs d'une région militaire (Aragon, Catalogne, royaume de Valence, Galice, Naples, etc.), c'est-à-dire qu'il s'agit dans ce dernier cas de capitaines généraux de type territorial. C'est au XVIe siècle, et pour deux siècles, que se fixe dans le royaume d'Aragon l'institution du capitaine général de type territorial, avec quatre caractéristiques : permanence de la charge, fixation du ressort territorial, union avec la vice-royauté en un même titulaire, et limitation de ses compétences, notamment dans le domaine de la juridiction militaire, aux "temps, personnes et choses de guerre" par un for (loi du royaume votée lors des réunions des Cortès) intitulé *Du capitaine de guerre*. A la fin du siècle le capitaine général, de simple coordonnateur des forces locales, devient chef des garnisons royales

## Fichier des chercheurs

\*  
\*\*\*

(Exemplaire conservé par les Archives départementales)

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
Téléphone (facultatif) .....  
**Sujet(s) de recherche** .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je soussigné Nom ..... prénom .....  
**autorise**<sup>(1)</sup> l'Administration des Archives  
de la Haute-Garonne à communiquer  
mes coordonnées à toute personne intéressée  
**interdis** de communiquer mes coordonnées<sup>(1)</sup>

Fait à ....., le .....

Signature :

---

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile.

## Fichier des chercheurs

\*  
\*\*\*

(Exemplaire conservé par l'Association des Amis  
des Archives de la Haute-Garonne)

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
Téléphone (facultatif) .....  
**Sujet(s) de recherche** .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je soussigné Nom ..... prénom .....  
**autorise**<sup>(1)</sup> l'Association des Amis des Archives  
de la Haute-Garonne à communiquer  
mes coordonnées à toute personne intéressée  
**interdis** de communiquer mes coordonnées<sup>(1)</sup>

Fait à ....., le .....

Signature :

---

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile.